

## **INFORMATION SELF PRELEVEMENT DU MOIS DE DECEMBRE**

Suite à une anomalie de traitement des fichiers de prélèvement des repas du mois de décembre, le prélèvement prévu le 08 janvier est reporté début février. En conséquence, le prélèvement des repas du mois janvier sera décalé au 15 février.

Veillez nous excuser pour ce contretemps involontaire de notre part.